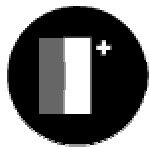


NEUCHÂTEL SOIGNE LES MALADES DE LA CLANDESTINITÉ

VALÉRIE KERNEN



L'EPER et Médecins du monde Suisse unissent leurs forces pour apporter un soutien sanitaire aux sans-papiers des Montagnes neuchâtelaises. Le projet a démarré en douceur et en toute discrétion...

«J'ai commencé à contacter toutes les associations actives dans le domaine de la migration à La Chaux-de-Fonds et au Locle pour les informer de notre projet», raconte le travailleur social Kodjo Agbotro, chargé avec une infirmière de mettre en place et de coordonner le Réseau santé migration. «Le processus d'approche prend du temps, il faut créer la confiance, même avec les intermédiaires. Il y a beaucoup de peur. Mais les besoins sont là. D'après ce qu'on raconte sur le terrain, un clandestin turc est décédé dernièrement à La Chaux-de-Fonds par manque de soins...»

Actuellement, aucune structure de prise en charge médicale pour les personnes sans statut légal n'existe dans les Montagnes neuchâtelaises, contrairement aux autres centres urbains de Suisse romande. «A Neuchâtel, le Dispensaire des rues offre un appui social et médical aux personnes défavorisées, mais les sans-papiers du haut du canton n'en profitent pas vraiment, analyse Pascale Giron, directrice des missions de Médecins du monde (MdM) Suisse. Il est très difficile pour eux de se déplacer, en raison du coût des transports et des risques de contrôles policiers. C'est à nous d'aller à eux.»

Improvisation laborieuse

Une étude de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Genève a permis de mettre en lumière les besoins sanitaires des sans-papiers dans le haut du canton de Neuchâtel. Selon elle, «la situation économique, la clandestinité, la langue, la méconnaissance du système, la peur d'être découverts et renvoyés poussent les migrants clandestins à renoncer à se faire soigner, tant qu'il ne s'agit pas d'une urgence». Actuellement, les cas sont réglés au coup par coup, de manière improvisée et souvent très laborieuse. Entre quatre et cinq médecins acceptent de prendre en charge gratuitement les personnes sans statut légal. Le projet élaboré conjointement par l'EPER et MdM devrait permettre de développer davantage ce réseau. «Nous ne voulons pas nous substituer à l'Etat, précise Catherine Salla en charge du projet à l'EPER. Le but est d'aiguiller les sans-papiers pour qu'ils puissent intégrer le système de soins existant.»

Pour l'instant le Réseau santé migration n'a pas encore de locaux, mais une infirmière et un travailleur social, tous deux à 30%, ont entamé leur approche des milieux concernés. L'infirmière, entrée en fonction en mars, contacte actuellement la centaine de médecins qui officient dans les Montagnes neuchâtelaises. Lors de la phase opérationnelle du projet, elle accueillera et orientera les personnes en demande de soins auprès des spécialistes associés. Elle s'occupera ensuite du suivi, au niveau de la prise des médicaments et des soins infirmiers.

Caisses rappelées à leurs obligations

De son côté, le travailleur social animera des ateliers de prévention et des formations en faveur de personnes ressources sur le terrain. Et il s'attaquera à l'épineux dossier de l'affiliation des sans-papiers aux assurances-maladie. «Les clandestins sont rarement assurés en raison du coût élevé des primes, par méconnaissance du système ou par peur d'être dénoncés aux autorités», explique Pascale Giron. «Nous devons aussi faire un grand travail de sensibilisation auprès des caisses maladie. Notamment pour leur rappeler leur devoir. Légalement, elles n'ont pas le droit de refuser les sans-papiers.» Selon l'étude de l'université de Genève dans les Montagnes neuchâtelaises, seul un clandestin interrogé sur quatre est couvert par une assurance. «Les personnes que je prends en charge sont rarement affiliées, confirme un médecin généraliste qui soigne les sans-papiers à Neuchâtel.

Le problème est sérieux, car on ne peut pas fournir des soins adéquats sans moyen financier. Il y a

des patients qui se saignent pour payer une assurance-maladie à leurs enfants, mais ils n'ont pas assez pour s'affilier eux-mêmes.» Pour diminuer l'incertitude liée aux coûts, MdM et l'EPER aimeraient élaborer un système forfaitaire pour les frais générés par les actes médicaux. Le «Réseau Santé Migration » devrait donc impliquer au final tous les acteurs de la santé, y compris les laboratoires d'analyse, les pharmacies et les caisses maladie.

«Ici comme ailleurs, on intervient lorsqu'il y a des manquements graves dans un système de santé», commente Pascale Giron. «Les autorités helvétiques veulent des chiffres avant d'agir. Nous allons leur en donner. Et nous espérons qu'au final l'Etat prendra ses responsabilités. Car la garantie de l'accès aux soins des personnes vivant en Suisse relève de sa compétence.»

Article paru dans le Courrier, le Vendredi 27 Avril 2007